

CMA France s'engage pour favoriser l'emploi dans l'artisanat en signant deux conventions nationales avec France Travail et « Les entreprises s'engagent »

Paris, 19 mars 2024 – CMA France a signé deux conventions nationales ce jour : une avec France Travail et une seconde avec la Communauté « Les entreprises s'engagent ». Ces deux conventions ont pour premier objectif de promouvoir l'emploi grâce à l'apprentissage et l'artisanat. Ces deux partenariats renforcent le positionnement du réseau des CMA comme acteur de premier plan de l'emploi en France et de ses évolutions pour une société plus inclusive et un monde durable.

CMA France et France Travail s'engagent pour le plein emploi dans les territoires
France Travail et CMA France décident de renforcer leur coopération par la création d'un partenariat avec pour objectif d'accentuer leur mobilisation auprès des entreprises.

Les objectifs stratégiques communs de France Travail et de CMA France s'articulent autour de 5 axes :

- Faire connaître l'ensemble des services aux entreprises facilitant les recrutements dans le secteur de l'artisanat grâce à des plans d'action locaux communs
- Accompagner plus efficacement les entreprises artisanales de chaque territoire dans leurs besoins de recrutement et plus particulièrement dans les secteurs en tension
- Agir pour développer une approche inclusive des recrutements dans l'artisanat afin d'élargir le repérage de candidats, répondre aux difficultés de recrutement des secteurs artisanaux en tension et favoriser l'insertion durable dans les métiers de l'artisanat
- Promouvoir auprès des demandeurs d'emploi les opportunités d'emploi dans l'artisanat, ainsi que l'accès à l'apprentissage
- Développer l'initiative entrepreneuriale et faciliter la reprise d'entreprise dans l'artisanat par les personnes en recherche d'emploi, en reconversion ou en transition professionnelle

Mobilisés autour de ces objectifs stratégiques, les CMA régionales et France Travail définiront localement des modalités de déclinaison de ce partenariat et d'interventions coordonnées afin d'impulser cette dynamique dans tous les territoires.

CMA France et la Communauté « Les entreprises s'engagent » signent une convention de partenariat pour l'inclusion et la durabilité

CMA France et la Communauté « Les entreprises s'engagent » ont conclu un partenariat afin de renforcer l'engagement du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat en faveur d'une société plus inclusive et d'un monde durable. *Les entreprises s'engagent* et CMA FRANCE décident ainsi de coopérer pour sensibiliser, accompagner et diffuser la culture de l'engagement auprès des entreprises de l'artisanat.

Ce partenariat poursuit deux objectifs :

- **Construire une stratégie et un plaidoyer communs** afin de diffuser le plus largement possible la vision et la culture de l'engagement auprès des entreprises
- **Accompagner les entreprises de la filière dans leurs engagements** via des actions concrètes mises à disposition par la Communauté "Les entreprises s'engagent" comme le développement d'une politique de mentorat, le recrutement de jeunes éloignés de l'emploi, la transition écologique etc.

Les Chambres de métiers et de l'artisanat pourront ainsi se rapprocher des 101 clubs locaux "Les entreprises s'engagent" afin de décliner localement ce partenariat, en cohérence avec les engagements pris le même jour avec France Travail.

« Pour CMA France, cette convention vient d'abord renforcer les partenariats déjà à l'œuvre sur le terrain avec Pôle Emploi puis désormais avec France Travail. Ensuite, elle conforte notre réseau comme un acteur majeur de la formation, de l'insertion et de la création d'emplois sur tout le territoire. Les artisans et les CMA partagent l'objectif du plein-emploi, nous sommes un maillon essentiel pour y parvenir. Le secteur de l'artisanat a un fort besoin de main d'œuvre et donc de recrutement dans de nombreux métiers en tension, ce type de partenariat va permettre un travail plus fin à l'échelle des territoires et des bassins d'emplois pour une meilleure adéquation entre besoin de main d'œuvre et recherche d'emploi. C'est gagnant-gagnant pour tout le monde ! » déclare Joël Fourny, Président de CMA France.

« Avec cette convention signée aujourd'hui entre CMA France et France Travail, nous actons une stratégie commune en termes d'accompagnement des acteurs dans leur développement et dans leurs recrutements. Nos ambitions seront déclinées dans les territoires afin d'aider les entreprises au plus près de leurs besoins. Avec la Communauté « les entreprises s'engagent », nous croyons à la force mobilisatrice et novatrice des entreprises pour créer une économie au service de l'humain. Notre objectif aujourd'hui est de faire de l'artisanat, premier employeur de France, un secteur inclusif et durable avec les moyens d'agir concrètement au quotidien. Grâce à ce partenariat, c'est plus d'entreprises, plus engagées pour plus d'impact ! » déclare Thibaut Guilluy, Directeur Général de France Travail et co-président de la communauté « les Entreprises s'engagent ».

A propos de CMA France

CMA France est l'établissement public national qui fédère le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat (CMA), un réseau composé de 11 000 experts et 2 500 élus, eux-mêmes artisans, pour :

- Accompagner, conseiller et former les artisans tout au long de la vie de leur entreprise, de la création à la cession ;
- Former de futurs artisans grâce à l'apprentissage ;
- Accompagner les collectivités dans le développement de l'artisanat local.

En France, l'artisanat représente 1 900 000 entreprises et 3,1 millions d'actifs. CMA se positionne comme un acteur référent dans l'accompagnement des entreprises artisanales et leader dans la formation par apprentissage. Le réseau des CMA accompagne en effet près de 300 000 entrepreneurs et forme plus de 112 000 apprentis chaque année dans son réseau de 146 établissements « CMA Formation ».

A propos de France Travail

France Travail a remplacé Pôle emploi le 1^{er} janvier 2024. France Travail est l'opérateur public de référence du marché de l'emploi. Dans le cadre de sa mission de service public, l'établissement s'engage à garantir l'indemnisation et l'accompagnement de toutes les personnes à la recherche d'emploi et à répondre aux besoins de recrutement de toutes les entreprises. Pour ce faire, France Travail s'appuie sur un réseau de près de 9000 agences de proximité, sur 55000 collaborateurs et sur la coopération avec tous les autres acteurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation, réunis dans le Réseau pour l'emploi.

A propos de la Communauté « les Entreprises s’engagent »

Initiée par le Président de la République en 2018, la Communauté « les Entreprises s’engagent » rassemble les entreprises engagées pour une société inclusive et un monde durable.

Elle rassemble aujourd’hui 80 000 entreprises, 101 clubs départementaux et 400 personnes mobilisées pour faire vivre le mouvement quotidiennement partout en France.

Elle anime des coalitions inédites qui réunissent, dans chaque département français, les entreprises de toutes tailles, mais aussi les services de l’Etat et les collectivités, des décideurs, des associations et des leaders engagés issus de toutes sphères.

www.lesentreprises-sengagent.gouv.fr

Contacts Presse :

- CMA France – Naël Madi – n.madi@the-arcane.com / 06 21 93 22 14
- France Travail – marion.fonteny@pole-emploi.fr
- Les entreprises s’engagent - presse@lesentreprises-sengagent.org